

Plantation de haies, bosquets et arbres isolés



DESCRIPTION

Implantation d'essences adaptées afin de constituer une haie champêtre, un bosquet, un alignement d'arbres ou des arbres isolés.

OBJECTIFS

Agronomiques : produire du bois bocager à valoriser (énergie, litière, paillage végétal, voire bois d'œuvre). Contribuer à la régulation microclimatique. Produire des auxiliaires. Améliorer les conditions de vie des troupeaux. Contribuer à limiter le transfert des intrants. Peut participer à la mise en oeuvre des zones de non traitement (ZNT).

Biodiversité : favoriser une expression et un développement de la biodiversité avec un couvert (habitat et refuge) et de ressources alimentaires (directes et support) à la faune.

Gibier : favoriser le maintien et les déplacements du gibier.

Environnement : contribuer à la structuration du paysage. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Limiter les impacts des crues. Stocker du carbone.

CONDITIONS

La FDC 71 apporte un conseil sous forme de prestation. Elle aide le porteur de projet à le construire techniquement (choix des essences, des techniques de plantation, évaluation des moyens humains...), financièrement (recherche de cofinancements et subventions...) et sur le plan juridique (droit de propriété, PAC, relation avec les autres acteurs, etc.).

La FDC 71 peut également apporter une aide à la plantation en organisant et en encadrant le chantier de plantation.

Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Economie

Chasse

Développement durable

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

MISE EN ŒUVRE DE PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS ET ARBRES ISOLES

La plantation d'éléments fixes arborés tels que les haies, les bosquets, les ripisylves requiert une réflexion et une préparation préalables tenant compte de la pérennité de ce type de plantation et de son coût. Les intérêts sont extrêmement nombreux et les fonctions remplies par ces plantations très diverses. Un ou quelques objectifs principaux doivent être fixés à la plantation (agronomique, lutte contre le changement climatique, production de biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, paysager...). C'est cet ou ces objectifs qui déterminent à la fois la structure de la haie, son emplacement et sa composition. Ils conditionnent également l'entretien qui sera mené ultérieurement et les récoltes éventuelles de bois. Le contexte dans lequel la plantation est réalisée est également important à prendre en compte (pédologie, paysage, proximité d'autres éléments fixes, distance du fond voisin...). L'implantation d'une haie peut aussi représenter un investissement financier important ainsi qu'un temps de travail qu'il faut bien évaluer.

L'ensemble de ces conditions font l'objet d'un accompagnement par la FDC 71 qui a une expérience de plus de 40 ans en la matière. Des conseils sur les plans technique et juridique, une aide éventuelle à la plantation ainsi qu'une recherche de financements peuvent être assurés par la FDC 71.

FINANCEMENT

La FDC 71 accompagne l'exploitant en co-construisant son projet sous forme de prestation.

A sa demande, elle sollicite des devis et recherche des aides financières relatives au coût des travaux, des plants, des matériels et des matériaux nécessaires. Elle constitue un dossier de demande d'aide financière et effectue les démarches pour le compte de l'exploitant. Les aides accordées peuvent atteindre 80 % du coût total d'une implantation.

La FDC 71 peut également organiser et encadrer le chantier de plantation avec un technicien agro-forestier.



Agronomie

Biodiversité



Agroécologie

Environnement



Economie

Chasse



Développement durable

